PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 20/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

MAXFARMER – Constitution de société

Référence : L027728

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 1 novembre 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 09/10/2024, il a été constitué une SASU dénommée : MAXFARMER Siège social : 17 avenue de la borderie, 35400 SAINT-MALO Capital : 5.000€ Objet : Toute activité d'achat/revente, d'études, d'assistance ou de conseil. Président : M. Maxime MALET, 17 AVENUE DE LA BORDERIE, 35400 SAINT-MALO. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Les actions sont librement cessibles par l'associé unique. La transmission des actions, par vente ou par succession, doit être signifiée à la société par acte sous seing privé ou authentique. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT-MALO

Consulter cette annonce en ligne